



## **Communiqué de presse**

Montreux, le 9 novembre 2021

### **Arbres atteints dans leur santé à remplacer**

**Suite à une expertise menée par une entreprise spécialisée dans l'analyse de l'état sanitaire des arbres, sept sujets malades et potentiellement dangereux devront être abattus rapidement pour des raisons de sécurité. Ils seront tous remplacés par des arbres de la même essence.**

En application du règlement communal sur la protection des arbres, et au vu des rapports d'analyse qui lui ont été présentés, la Municipalité a dû prendre une décision d'abattage de quatre marronniers, deux micocouliers et d'un tilleul à petites feuilles, ceci pour des raisons de sécurité.

Les quatre marronniers, situés le long de l'Avenue Eugène-Rambert à Clarens, sont attaqués par des champignons lignivores, agents pathogènes qui envahissent leurs tissus. Les arbres ne disposent plus de bois sassez sain pour subvenir à leur besoins et sont donc menacés. Pour mémoire, la chute d'un marronnier sur la voie publique au mois de juillet dernier avait entraîné l'abattage d'urgence de deux sujets de la même essence. Les sept marronniers concernés sont de la même année et les analyses ont montré que leur stabilité est menacée, menaçant ainsi la sécurité des usagères et usagers de leurs abords.

Les mêmes analyses d'experts ont conclu que le tilleul sis à la rue du Collège à Clarens présente également un état de santé qui menace la sécurité piétonnière et routière. Même si cela est difficilement visible à l'œil nu, la couronne du sujet est fragmentée et celui-ci présente une feuillaison clairsemée et de petite taille. La vigueur et l'état physiologique de l'arbre sont mauvais. Localisé à proximité d'une école, l'arbre constitue un vrai danger potentiel, les risques de chute étant importants. Comme les marronniers et les micocouliers, l'abattage du tilleul sera compensé par la plantation d'un arbre de même essence, d'une hauteur minimale de 2m50.

Sur l'avenue des Alpes, ce sont deux micocouliers qui sont fragilisés par des agents pathogènes qui envahissent leurs racines et remontent jusqu'à à leurs collets. Cela entraîne un affaiblissement progressif de leur stabilité. Situés sur un axe routier très fréquenté, les arbres devront être abattus rapidement afin de ne pas mettre en danger la sécurité des usagères et usagers de l'avenue.

Le Service durabilité et espaces publics est en charge de l'abattage urgent des arbres mentionnés et interviendra courant novembre. La plantation d'arbres de la même essence d'une hauteur minimale de 2m50 compensera ces abattages dans le courant de l'automne. La mise à l'enquête publique n'avait fait l'objet d'aucune opposition.

La Municipalité